

Rapport de la commission des finances du Conseil communal

Préavis municipal N° 1270 / 2020

**ACQUISITION DES PARCELLES RF 298 ET RF 5783, ROUTE DE LAVAUX 208 ET 219
À LUTRY, PRORPRIÉTÉ DE DIMAB DEVELOPMENT SA**

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le mercredi 12 février 2020 au Château de Lutry en présence de Monsieur Charles Monod, Syndic, et de Monsieur Yvan Leiser, bourgeoisier.

Elle était composée de Mesdames Camille Moser et Rose-Marie Notz ainsi que de Messieurs Denis Aguet, Charles Chappuis, Sylvain Krayenbühl, Rémy Sulzer, Claude Weber et du sousigné. Madame Magali Burdet et Monsieur Patrick Sutter étaient excusés.

Préambule

Il est important de rappeler que la commission des finances ne doit se prononcer que sur la partie financière de ce préavis. Dans un premier temps, le crédit nécessaire à cette acquisition d'un montant total de CHF 1'915'000.- sera prélevé sur la trésorerie courante de la bourse communale. Cependant, en fonction des possibilités favorables d'emprunt ou de placement de liquidités, la Municipalité envisage d'emprunter une somme de CHF 1'900'000.-.

Explications

Le fait de ne pas recourir à l'emprunt a pour conséquence l'absence de charges financières d'amortissements et d'intérêts. A moyen terme, ces bâtiments devraient être transformés et aménagés pour recevoir les services de voirie. La Municipalité pourrait dès lors, intégrer cet achat dans le coût intégral des transformations et ainsi, consolider un emprunt global.

Dans la mesure où cet emprunt serait concrétisé, les charges financières annuelles, soit l'amortissement sur 30 ans ainsi que les éventuels intérêts, affecteront modérément les comptes communaux compte tenu, notamment, des excellentes conditions de financements actuelles.

Conclusions

Sur la base des différents éléments susmentionnés ainsi que la situation financière favorable de la Commune de Lutry, la commission des finances,

- vu le préavis no 1270/2020
- ouï le présent rapport

Vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- 1. D'accorder le crédit nécessaire à cette acquisition, soit CHF 1'915'000.-**
- 2. D'admettre le mode de financement proposé**
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter un montant de CHF 1'900'000.-**

Commission des Finances
Le Président ad intérim



Ludovic Paschoud

Lutry, le 13 février 2020